

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JEAN BOURDON

La nouvelle Europe centrale et ses bases ethniques

Journal de la société statistique de Paris, tome 72 (1931), p. 3-24

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1931__72_3_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1931__72_3_0)

© Société de statistique de Paris, 1931, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II

LA NOUVELLE EUROPE CENTRALE ET SES BASES ETHNIQUES

La guerre mondiale a déterminé non pas une révolution, comme on le dit ordinairement, mais deux révolutions : la révolution socialiste internationaliste de Russie et la révolution démocratique et nationale de l'Europe centrale. L'une créait l'Union des Républiques soviétiques socialistes que ses

fondateurs prétendent étendre au monde entier et l'autre des États correspondants aux nationalités; la première tend à détruire la propriété individuelle et la seconde à la diffuser en morcelant entre les paysans les grands domaines terriens qui étaient restés une des caractéristiques de l'Europe centrale.

Nous voudrions tracer ici les principaux résultats de cette révolution en attendant la publication de l'ouvrage collectif où ces pages prendront place, mais puisque les États ont été constitués sur une base ethnique, il nous faut d'abord étudier les peuples de l'Europe centrale.

Ces peuples appartiennent à des races très différentes, mais chacun d'entre eux est formé du mélange de plusieurs races : en d'autres termes, on trouve dans chacun d'entre eux des types physiques très différents, car le terme de race n'a pas d'autre sens précis que celui d'un groupe d'hommes présentant les mêmes caractères physiques (1). Il ne faut donc pas parler comme on le fait souvent de la race germanique ni de la race slave, mais des peuples de langues germaniques et des peuples de langues slaves. En Europe centrale comme sur toute la terre, les traits communs de chaque peuple, qui le distinguent des peuples voisins, sont d'ordre moral : la langue, la religion et le sentiment national. Les sentiments nationaux se sont constitués peu à peu, mais il faut étudier dès maintenant la langue et la religion qui ont contribué à leur donner naissance.

I. — LES LANGUES

La plupart des langues de l'Europe centrale appartiennent à la famille des langues indo-européennes qui sont parlées dans la presque totalité de l'Europe et dans une partie de l'Asie jusqu'au Nord de l'Inde, inclusivement. Cette famille se divise en groupes de langues, plus étroitement apparentées les unes aux autres.

Le groupe germanique est divisé en un sous-groupe scandinave (suédois, norvégien et danois) et un sous-groupe occidental auquel appartiennent les parlars allemands dont l'un, le haut-allemand, est devenu l'allemand littéraire et dont un autre le yiddisch, mêlé de mots étrangers et écrit en caractères hébraïques, a formé la langue des israélites de l'Allemagne, de la Pologne et de la Russie, mais en restant nettement un dialecte allemand.

Les langues baltes ne comprennent plus aujourd'hui que le lituanien et le lette ou letton : les langues parentes ont cessé d'être parlées.

Le Roumain est une langue latine, apportée jadis par les colons romains.

Toutes les autres langues indo-européennes de l'Europe centrale appartiennent au groupe slave. Entre elles la parenté est bien plus étroite qu'entre les langues latines ou germaniques : un Français ne comprend l'espagnol, un Allemand ne comprend l'anglais qu'après l'avoir appris, tandis que sans étude préalable un Serbe comprend un Tchèque, un Bulgare comprend un Croate ou un Russe. Il est probable que dans le haut Moyen Age les divers

(1) On a dit aussi : groupe d'hommes qui dépendent des mêmes ancêtres; mais, comme on ne peut établir la communauté d'origine, une telle définition serait sans portée pratique.

peuples slaves parlaient encore la même langue; il est certain qu'aujourd'hui il y a moins de différence entre leurs langues qu'entre les patois de la France du Nord.

Les langues slaves ont emprunté leur vocabulaire scientifique aux diverses langues occidentales : aussi ce vocabulaire diffère-t-il d'une langue à l'autre plus que le vocabulaire courant, situation opposée à celle que l'on observe entre les langues de l'Occident. Dans certains congrès slaves on ne pouvait s'entendre parce que les questions traitées étaient abstraites, tandis qu'un paysan russe et un paysan polonais se comprennent fort bien en parlant, chacun dans sa langue, des choses de la vie courante. Une autre différence entre les langues slaves bien plus considérable, est celle de l'écriture. Quand les peuples slaves furent convertis au christianisme, ils ne connaissaient pas encore l'écriture. Elle leur fut apportée par les missionnaires, dont les uns étaient catholiques romains et les autres orthodoxes grecs. Les premiers convertirent au catholicisme les Tchèques, les Slovaques, les Polonais, les Slovènes et les Croates et leur apportèrent l'alphabet latin. Les seconds convertirent à l'orthodoxie les Grands-Russes, les Ukrainiens ou Petits-Russes (1) et les Blancs-Russes, les Bulgares, les Serbes et leur donnèrent l'alphabet cyrillique, créé à partir de l'alphabet grec par saint Cyrille et saint Méthode et dont dérive l'alphabet actuel des Slaves orthodoxes. La différence d'alphabet, superposée à la différence de religion, a profondément divisé les Slaves et c'est seulement dans certains cas qu'on a réussi à refaire un alphabet commun, par exemple pour les Serbes et les Croates.

Quelques peuples de l'Europe centrale et orientale parlent des langues appartenant à d'autres familles. A la famille Finno-Ougrienne appartiennent le finnois, l'esthonien, qui lui ressemble beaucoup et le hongrois ou magyar, qui en est très différent. Le turc, parlé dans certains points des Balkans, et le tatar, formant des îlots dans la Russie méridionale, constituent la famille turco-tatare. Ces langues sont parlées par des envahisseurs asiatiques : les Finnois sont venus anciennement en Europe, les autres, au cours du Moyen Age.

II. — LES RELIGIONS

On a déjà vu comment les Slaves se partageaient en catholiques et orthodoxes.

La Roumanie est orthodoxe. La partie de l'Allemagne voisine des Slaves est luthérienne, comme aussi les trois pays scandinaves. La Finlande, l'Esthonie et la Lettonie le sont devenues au temps où elles dépendaient de la Suède. La Lituanie est catholique, comme la Pologne à laquelle elle a été unie jusqu'aux partages du XVIII^e siècle. La Hongrie est en majorité catholique, avec une minorité calviniste.

Autrefois les États imposaient aux sujets la religion du prince, mais non pas sa langue. Au temps de la Réforme les peuples sont devenus protestants

(1) Le premier nom est employé par les Ukrainiens eux-mêmes pour se distinguer des Grands-Russes et le second par les Grands-Russes pour affirmer la similitude des deux peuples.

ou restés catholiques suivant la volonté du souverain. Les frontières actuelles des religions correspondent donc à celles des anciens États, ce qui n'est pas le cas des frontières linguistiques.

Dans l'Occident actuel on ne confond plus la religion et la nationalité, comme on le faisait au Moyen Age, mais on le faisait encore dans la moitié orientale de l'Europe il y a moins d'un siècle et cette confusion n'a pas complètement disparu. Le cas le plus typique est celui des juifs : leurs origines sont diverses puisqu'ils comprennent même une peuplade voisine de la Caspienne et convertie au judaïsme pendant le Moyen Age; cependant la communauté de religion en a fait un peuple distinct. Il est des cas analogues : en Pologne, on dit couramment : église polonaise pour église catholique, église russe pour église orthodoxe, église allemande pour église luthérienne. L'ancien régime russe avant 1917 laissait ses sujets non orthodoxes pratiquer leur religion mais interdisait aux orthodoxes de passer à un autre culte. Si l'on note que les classes instruites et dirigeantes en Russie ne se caractérisaient point précisément par la piété on peut préciser la signification de cette exigence : l'orthodoxie caractérisait le véritable Russe, y renoncer c'était pour ainsi dire abjurer sa nationalité. Certains Polonais étaient devenus, au ^{xix}^e siècle, officiers dans l'armée de leurs maîtres russes : quelques-uns d'entre eux se convertirent à l'orthodoxie pour prouver leur loyalisme envers la Russie; d'autres se firent luthériens, ce qui était pour eux et pour leurs compatriotes une sorte de compromis : ni la Pologne comme le catholicisme, ni la Russie comme l'orthodoxie, mais un intermédiaire. Pareille manière de penser appartient au passé plus qu'au présent mais elle subsiste encore dans une large mesure et dans les pays contestés lorsque la coupure des langues n'est pas très nette les divisions nationales sont en Europe centrale fortement influencées par la religion. En Russie blanche et en Lituanie par exemple certaines populations ont tendance à se croire russes parce qu'elles sont orthodoxes et d'autres à se croire Polonaises parce qu'elles sont catholiques. Le ralliement à l'Allemagne des Masure qui parlent un dialecte polonais a été beaucoup facilité par le fait qu'ils sont protestants.

Cette ethnographie a été prodigieusement compliquée par les mouvements de peuples qui ont eu lieu depuis le milieu du Moyen Age.

III. — LES ENVAHISSEURS ASIATIQUES

Les Hongrois arrivés pendant le haut Moyen Age ont peuplé le centre de la plaine danubienne, en lui donnant leur nom et constitué un royaume qui annexa au nord la Slovaquie, au sud la Croatie, et à l'est la Transylvanie peuplée de Roumains. Les conséquences ethniques de cette invasion ont été considérables : elle a constitué un pays magyar compact et des îlots magyars dans les anciennes terres de domination hongroise : cette langue, introduite en Europe à une date relativement récente, y est aujourd'hui parlée par des millions d'hommes.

En outre, tandis que la religion et l'écriture séparaient déjà les Slaves de l'Ouest des Slaves de l'Est, l'installation des Hongrois sur le Danube a séparé matériellement les Slaves du Nord des Slaves du sud ou Yougo-Slaves. Dès

lors il y eut quatre groupes slaves : au Nord-Ouest les Tchèques, les Slovaques et les Polonais, catholiques; au nord-est les Grands-Russes, les Ukrainiens et les Blancs-Russes, orthodoxes; au sud-ouest les Slovènes et les Croates, catholiques; au sud-est les Serbes et les Bulgares, orthodoxes. La division fut ainsi accrue et l'historien Palacky, l'un des initiateurs de la renaissance tchèque du ^{xix}^e siècle a pu écrire que l'invasion hongroise fut pour les Slaves une catastrophe.

L'invasion turque commencée en 1356, s'est étendue sur un bien plus vaste espace, mais ses résultats directs et actuels sont beaucoup moins considérables. Les Turcs ont poussé leurs attaques le long du Danube jusqu'aux pays de langue allemande et ont encore assiégé Vienne en 1683. L'Empire ottoman n'était pas fondé sur la communauté de langue ni sur le sentiment national, mais sur la religion musulmane : ses souverains ne cherchèrent donc pas à propager la langue turque ni à créer un patriotisme turc. Ils ne mirent même pas beaucoup de zèle à convertir leurs nouveaux sujets à l'Islam, car les musulmans fournissaient des soldats mais ne payaient pas d'impôts, si bien qu'un trop grand succès du prosélytisme religieux aurait ruiné les finances ottomanes.

Les peuples chrétiens soumis par les Turcs ont donc presque partout conservé sous l'oppression leur langue et même leur religion. Après l'expulsion, les Turcs ne dominent plus aujourd'hui que la région des Détroits. Là même leur langue n'est parlée que par une minorité et au delà elle ne forme que de minuscules îlots. Partout ailleurs enfin les pays qu'ils avaient conquis se sont retrouvés tels qu'au ^{xiv}^e siècle, du moins dans les grandes lignes, car on doit noter plusieurs transformations.

Les principautés de Moldavie et de Valachie, qui avaient été seulement vassales des Turcs, avaient conservé l'état social ancien avec les grandes propriétés des seigneurs dont la domination se faisait de plus en plus dure aux paysans. Dans les autres contrées, une partie de l'aristocratie avait été tuée ou chassée et remplacée par des guerriers musulmans; les autres s'étaient convertis à l'Islam pour garder leurs biens mais étaient dès lors assimilés aux anciens musulmans et tenus pour étrangers ou même ennemis par leurs compatriotes chrétiens. En Albanie une grande partie de l'ancienne population s'est convertie à l'Islam et est ainsi devenue presque étrangère aux autres Albanais.

Du début du ^{xix}^e siècle à 1913, les raïas, c'est-à-dire les troupeaux, nom que les musulmans donnaient à leurs sujets chrétiens, se sont affranchis. La Roumanie est restée une société aristocratique jusqu'à la récente réforme agraire. La Bulgarie, la Serbie et la Grèce ayant au cours de leur révolte chassé ou massacré l'aristocratie musulmane, ont constitué des États démocratiques, peuplés d'une seule nation et d'une seule classe sociale.

La Bosnie et l'Herzégovine occupées par les Autrichiens en 1878 sans avoir eu préalablement de révolte locale victorieuse, ont conservé leur aristocratie musulmane, à laquelle sont subordonnés les paysans de langue serbe et de religion orthodoxe : ces deux provinces ont une question de nationalités opposées les unes aux autres et surtout une question agraire, également inconnues dans la Serbie voisine.

IV. — LA CONQUÊTE ALLEMANDE DANS LA PLAINE DU NORD

Au temps de Charlemagne les Germains ne dépassaient pas l'Elbe; à l'ouest de ce fleuve on trouvait même des populations slaves, comme le prouvent les nombreux noms de lieux d'origine slave, tel celui de Leipzig. Aujourd'hui un tiers de l'Allemagne, y compris sa capitale, est à l'est de l'Elbe : c'est assez dire l'ampleur de l'expansion allemande vers l'est.

Sur la frontière orientale de la Germanie, les empereurs établirent des chefs de guerriers, dont chacun commandait à une marche (en allemand *Mark*) : ces Margraves s'attaquèrent aux tribus baltes et slaves voisines, qui étaient restées païennes (1). A la tête d'une petite troupe de chevaliers bardés de fer ils envahissaient un pays slave, vainquaient facilement les fantassins armés d'arcs, de javelots et de petits boucliers ronds. Ils brûlaient les villages, massacraient les habitants ou les vendaient comme esclaves : au Moyen Age on avait cessé de réduire en esclavage les prisonniers lorsqu'ils étaient chrétiens, mais vis-à-vis des païens on avait conservé l'ancien usage; les Slaves vendus par les conquérants allemands fournirent la grande majorité des esclaves de ce temps et c'est leur nom qui a donné celui d'esclaves. Peu à peu des colons allemands fondèrent des bourgades fortifiées, où ils pouvaient résister aux Slaves en attendant qu'une nouvelle invasion allemande vint les dégager. Si faibles que fussent les bandes allemandes, si peu nombreux que fût chaque groupe de colons, en quelques siècles tous les Slaves furent exterminés, vendus au loin ou convertis et germanisés par les Allemands qui s'étaient établis au milieu d'eux. Ainsi fut constituée une nouvelle province allemande, la marche de Brandebourg, qui devait être le noyau de la monarchie prussienne et du nouvel empire allemand : c'est une colonie allemande en pays slave qui a fait l'unité de l'Allemagne et qui lui a donné sa capitale, Berlin.

Plus au nord, sur le bord de la Baltique, habitait un peuple slave, les Obotrites : leur chef se convertit au christianisme, prit le titre de grand-duc de Mecklembourg et attira beaucoup d'Allemands, dont la langue devint celle du pays.

La nouvelle Allemagne devait s'étendre encore plus à l'est.

Un ordre religieux militaire, analogue aux Templiers et aux Hospitaliers, les Chevaliers teutoniques vint, après la perte de la Terre Sainte, faire la guerre aux Borusses, peuple païen de langue balte, qui habitait à l'embouchure de la Vistule et plus à l'est. Tout le pays fut peu à peu conquis comme l'avait été le Brandebourg : des Borusses, exterminés ou germanisés, il resta seulement au pays le nom de Prusse.

Un autre ordre militaire, les Chevaliers Porte-Glaives conquièrent les provinces baltiques au nord de la Prusse, mais ils constituèrent seulement une aristocratie allemande, les barons baltes, et la masse de la population conserva ses anciennes langues.

La Pologne, convertie au catholicisme, constituait un grand royaume avec une aristocratie de chevaliers équipés à la manière occidentale ne pouvait

(1) Les Allemands confondaient alors les Slaves et les Baltes sous le nom générique de Slaves.

pas être une terre de croisade et était capable de se défendre. Les Allemands ne la conquièrent pas, mais en occupant la Prusse ils lui interdisaient l'accès à la mer. En 1410, le roi de Pologne vainquit les Chevaliers teutoniques à Tannenberg, là où les Russes furent écrasés en 1914, et occupa Dantzig. Ainsi la Prusse, dont la capitale était Königsberg, se trouva séparée de l'Allemagne par le corridor polonais qui n'est point, comme le prétendent certains publicistes anglais, une création du Traité de Versailles mais qui remonte au Moyen Age.

Même en 1410 les Polonais ne procédaient pas à une conquête, mais à la désannexion d'un pays slave envahi par les Allemands. Leur victoire sauva le dialecte kachoube, qui est resté celui de presque toutes les campagnes dans le corridor et qui tend aujourd'hui à se fondre avec le polonais. La colonie allemande qu'était Dantzig conserva sa langue, tout en se montrant parfaitement loyaliste envers l'État polonais : quand les Polonais assiégèrent Marienwerder, leur armée comprenait un contingent dantzickois.

V. — L'INFILTRATION ALLEMANDE

Les trois grands royaumes de Pologne, de Bohême et de Hongrie ne pouvaient pas être conquis aisément comme les petits peuples baltes. L'empereur Henri II les força à se reconnaître ses vassaux, mais la Hongrie et la Pologne sortirent bientôt de l'Empire, seul le roi de Bohême y resta et devint un des sept électeurs.

Mais ces trois grands pays étaient moins civilisés que l'Allemagne. Ils reçurent de nombreux colons allemands soit pour exercer les métiers exigeant une habileté technique particulière comme celui de mineur, soit pour peupler les villes qui étaient pour la plupart des créations nouvelles. Au milieu des anciennes populations se constituèrent des îlots de langue allemande.

Le royaume de Bohême, formé de la Bohême et de la Moravie, sans la Slovaquie réunie à la Hongrie, et accru au ^{xiv}^e siècle de la Silésie enlevée à la Pologne, fut particulièrement atteint : en Basse-Silésie et dans une partie de la Haute-Silésie la langue polonaise fut remplacée non par le tchèque mais par l'allemand.

La Bohême propre se trouvait dès lors entourée de trois côtés par les Allemands. Peut-être serait-elle devenue entièrement allemande sans la guerre des Hussites. Jean Huss avait adopté les idées de l'hérésiarque anglais Wycliff et les prêcha à ses compatriotes tchèques au début du ^{xv}^e siècle. L'empereur Sigismond, quand il eut recueilli la couronne de Bohême, fit prêcher en Allemagne une croisade contre les Hussites : ainsi les Tchèques Hussites avaient à combattre les Allemands de Bohême, restés catholiques, et une armée venue d'Allemagne ; la guerre de religion devint de ce fait une guerre nationale. Au Moyen Age l'hérésie était considérée comme le pire des crimes ; chacun des deux partis estimait que ses adversaires méritaient la damnation éternelle ; de part et d'autre on ne faisait pas de prisonniers. Les atrocités commises par l'armée allemande dans sa marche sur Prague eurent pour contrepartie les représailles des Tchèques après leur victoire. Ils prirent toutes les villes allemandes de la Bohême, sauf Eger et Budweis et en massacrèrent la

population. Par la suite l'infiltration allemande devait reprendre en Bohême et aujourd'hui un tiers de la population de ce pays parle allemand : si les deux colonisations allemandes, l'une antérieure au ^{xv}^e siècle et l'autre postérieure, s'étaient additionnées, il y aurait probablement aujourd'hui une majorité allemande en Bohême. C'est à juste titre que les Tchèques tiennent Jean Huss pour un héros national : il fut le sauveur de son peuple.

Sur le Danube avait été fondée une marche appelée Oesterreich (royaume de l'Est) dont nous avons fait Autriche : elle introduisit des groupes allemands parmi les Slovènes des Alpes orientales mais plus à l'est elle se heurtait au royaume de Hongrie et ne put progresser par conquête. Il y eut seulement des colonies allemandes formant des îlots au milieu de la plaine hongroise et surtout en Transylvanie, qui dépendait du royaume de Hongrie : aux paysans roumains se superposèrent deux classes supérieures, les Magyars et les Allemands, appelés Saxons.

L'infiltration allemande devait par la suite s'étendre bien plus loin : au ^{xviii}^e et au ^{xix}^e siècles les tsars constituèrent des villages allemands dans la Russie méridionale, après l'avoir conquise sur les Turcs, et dans la Pologne. Au temps de la puissance du Saint-Empire romain germanique, les empereurs employèrent la plus grande part de leurs ressources à tenter la conquête de l'Italie. Ils échouèrent complètement tandis que des forces allemandes bien moindres agrandissaient considérablement l'Allemagne du côté de l'est. Il semble qu'on doive voir dans ce fait l'application d'une loi générale. Les conquérants s'attaquent presque toujours aux pays civilisés, à cause de leur richesse. Mais ces pays sont presque toujours en état de se défendre et même subjugués, ils ne prennent pas la langue ni les mœurs du vainqueur : c'est ainsi que le grec est resté la langue dominante dans le bassin oriental de la Méditerranée même après le conquête romaine. On convoite beaucoup moins les pays barbares et pauvres mais, quand on les attaque on les conquiert avec beaucoup moins de peine et le vainqueur, supérieur par la civilisation comme par les armes, donne peu à peu sa langue et ses mœurs au vaincu : ainsi firent les Romains en Gaule et en Espagne comme devaient le faire les Allemands en pays slaves. De même aussi les divers peuples d'Europe se sont âprement disputés les îles à sucre ou à épices, mais ils n'ont jamais constitué sur ces terres qu'une faible minorité, tandis que les pays dépourvus de ces richesses, mais de climat tempéré ont servi à la constitution de nouvelles Europes aux États-Unis, au Canada ou en Australie.

VI. — VUE D'ENSEMBLE SUR L'ETHNOGRAPHIE DE L'EUROPE CENTRALE

Le domaine des diverses langues était à peu près délimité à la fin du Moyen Age. Depuis lors quelques-unes d'entre elles, surtout l'Allemand, ont gagné mais plutôt en profondeur qu'en surface : là où une langue ancienne avait subsisté à côté de l'allemand, elle a été remplacée peu à peu par la langue des conquérants, qui étaient en même temps le peuple le plus civilisé. Ainsi a disparu le polabe dans l'Allemagne du Nord, où subsiste une seule langue slave, celle des Sorabes de Lusace, qui s'appellent eux-mêmes Serbes, malgré la différence entre leur langue et celle de la Serbie.

Même après ces disparitions, l'ethnographie de l'Europe centrale se trouve très compliquée. Entre les langues slaves, qui sont à vrai dire les dialectes d'une même langue, il n'y a pas plus de frontières qu'entre les dialectes français, qui en manquent tout à fait.

On a remarqué que le passage du serbe au bulgare se fait insensiblement par les parlers macédoniens, qui sont intermédiaires entre ces deux langues. Mais une pareille transition graduelle se retrouve partout où deux langues slaves se trouvent en contact.

Si l'on réunit le domaine des diverses langues slaves pour l'opposer à ceux des autres langues de l'Europe centrale, il devient possible de dessiner des frontières linguistiques, mais qui sont très compliquées. En Occident les limites entre les langues sont ordinairement marquées par des frontières nettes : la langue allemande n'a que très peu d'enclaves dans le territoire des langues latines : on note comme des exceptions celles des Sept communes et des Treize communes qui se trouvent sur le versant italien des Alpes et où l'allemand est déjà presque entièrement remplacé par l'italien. Dans l'Europe centrale et orientale ces exceptions sont la règle : la partie occidentale de la Galicie parle polonais ; un peu plus à l'est cette langue n'est plus en usage que dans l'aristocratie, mais plus à l'est encore on trouve une autre région de langue polonaise.

Les cartes ethnographiques à petite échelle ne peuvent pas représenter exactement de telles limites. Ainsi la carte, d'ailleurs excellente, que M. Ténière a jointe aux *Langues de l'Europe nouvelle* de M. Meillet présente une sorte d'isthme par lequel le domaine de l'allemand semble couper le corridor polonais. En réalité il y a là seulement des villages allemands, constituant des îlots au milieu de la population polonaise et non pas une bande continue qui joigne la Prusse Orientale au reste de l'Allemagne.

VII. — LA RECONSTRUCTION DE L'EUROPE CENTRALE

On a souvent signalé, avec amertume ou sous une forme ironique, que les traités signés après la Grande Guerre n'étaient pas en tous points conformes aux principes posés par les Alliés. Il est certain en effet que les Gouvernements victorieux ont parfois composé avec des intérêts ou cédé devant des résistances, mais dans la majorité des cas ils ont appliqué leurs principes, qu'il faut tout d'abord mettre en lumière.

Les Alliés avaient proclamé leur volonté de constituer l'Europe sur la base du droit. Ils ont rejeté ainsi au second plan les considérations économiques auxquelles beaucoup d'Anglo-Saxons auraient voulu donner la priorité. On estima que les sentiments des peuples devaient passer avant les considérations commerciales et qu'une frontière n'était pas seulement une ligne de douanes. Il fallait d'abord tracer des frontières équitables, pour laisser ensuite aux intéressés le soin de conclure, en toute liberté, les traités de commerce ou les unions douanières propres à sauvegarder les courants d'échanges. Certes, les premières années du nouveau régime, avant l'application de tels correctifs, devaient comporter des difficultés, mais un désordre économique de quelques années était moins grave que le maintien pour toujours des anciennes oppres-

sions. Le choix, qui a été fait par les négociateurs des traités d'après-guerre et qu'on leur a si souvent reproché, a manifesté la conviction que les intérêts matériels ne sont pas ce qu'il y a de plus respectable au monde et que l'avenir ne doit pas être sacrifié au présent immédiat : deux principes qu'il paraît difficile de contester.

Le droit dans les relations internationales a été suivant les temps entendu de façons très différentes.

1^o Le Congrès de Vienne en 1815 se réclamait lui aussi du droit, mais il s'agissait du droit des souverains, pour qui la légitimité constituait un titre à garder leurs États. Chacun des monarques était fondé à conserver le nombre d'âmes qu'il possédait avant les bouleversements révolutionnaires et une commission de statistique adjointe au Congrès était chargée d'assurer l'égalité des parts. Il était impossible de dire plus clairement qu'on traitait les hommes comme un bétail.

Il ne se trouve plus guère de personnes aujourd'hui pour défendre une pareille conception du droit, mais elle reparait souvent sous un déguisement. On dit qu'il faut respecter les traités existants et laisser à chaque État le territoire qu'il possède, de façon à introduire entre les peuples les mêmes règles qui s'appliquent aux particuliers et qui commandent le respect du bien d'autrui. Cette manière de voir est au fond identique à la précédente : elle substitue seulement le terme d'État à celui de souverain et elle continue la confusion entre la propriété, qui s'applique aux choses, et la souveraineté. Il n'est aujourd'hui plus guère de gens pour défendre une pareille théorie. On admet universellement ou presque que l'homme ne peut pas être un objet de propriété : pour croire le contraire il faudrait admettre la légitimité de l'esclavage. Ce qui importe avant tout dans un pays ce n'est pas le sol mais les hommes qui l'habitent. On ne saurait confondre la propriété qui s'applique exclusivement aux choses et la souveraineté qui s'applique aux personnes avec obligation de respect. Il fallait cependant signaler cette doctrine condamnée parce que, sans en avoir nettement conscience, on l'a reproduite sous divers déguisements.

2^o On a dit par exemple qu'une conquête était un vol. On a affirmé que les États devaient respecter leurs territoires réciproques et observer entre eux toutes les règles qui s'appliquent aux particuliers. On a cru donner ainsi à la morale internationale une base parfaitement solide, en la fondant sur des règles simples, connues de tous et prêchées à-tous. En pratique cependant cette doctrine conduisait au maintien perpétuel du *statu quo* — qui peut être contraire à la justice. En droit c'était considérer l'État comme le propriétaire de la terre et de ses habitants, donc lui donner la qualité que le Congrès de Vienne reconnaissait au roi. Le droit de propriété appartient dans cette doctrine non au souverain mais à une entité abstraite : l'homme est toujours considéré comme objet de propriété. Il n'est peut être pas indifférent de noter tout ce qu'il y a d'archaïque et de contraire aux idées actuelles dans une doctrine dont beaucoup de gens croient pouvoir faire la base de la morale internationale.

3^o La théorie du droit historique, en vertu de laquelle les Litvaniens revendiquent Vilno attribuée à la Pologne, mais qui a été la capitale de la Lituanie

au Moyen Age, est une suite de la doctrine précédente. Elle attribue aussi à l'État un droit de propriété sur le territoire et ses habitants et se fonde sur les mêmes considérations morales : puisque toute conquête est un vol, il faut effacer la trace des conquêtes passées. Pour que le droit historique fût fondé en équité il faudrait que les limites des anciens États eussent été tracées conformément aux principes actuellement admis. En réalité elles n'avaient aucun rapport avec des principes inconnus aux siècles passés : la Lituanie du Moyen Age ne comprenait pas que des pays lituaniens. Il faudrait aussi que rien n'eût changé dans la répartition des populations dont on a vu plus haut les bouleversements.

Enfin pour restaurer ces frontières mortes, il faudrait un bouleversement politique et presque toujours même une guerre, tandis que la conservation des frontières actuelles est celle du *statu quo* et a du moins l'avantage de ne pas troubler la paix. Le droit historique vaut donc encore moins que la doctrine dont il dérive.

Le souci de conserver la paix explique qu'une fois effectuée la répartition des territoires, on la respecte, malgré les injustices qu'elle peut comporter. Mais en 1918 la guerre avait eu lieu : les maux qu'elle avait produits ne pouvaient plus être effacés ; il fallait tout au moins qu'elle servît à détruire les iniquités de l'ancienne Europe. C'est à quoi devaient s'appliquer les peuples qui n'avaient pas voulu la guerre et qui l'avaient gagnée. Aux anciennes conceptions juridiques il s'agissait de substituer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

4^o Souvent aussi les États ont revendiqué leurs frontières naturelles et, après la Grande Guerre, l'Italie a obtenu d'étendre son territoire d'un côté jusqu'à la crête des Alpes, jusqu'au col du Brenner et de l'autre à toute l'Istrie, en annexant des populations allemandes, dont on parle beaucoup, et des populations slovènes dont on parle bien moins, encore qu'elles soient beaucoup plus nombreuses, mais cette concession aux revendications italiennes était contraire aux principes des Alliés, qui n'ont point donné à la France la limite du Rhin.

Les rédacteurs des traités de paix ne se sont inquiétés d'aucune de ces doctrines. Le droit des souverains n'aurait pu être invoqué que par les dynasties qui avaient voulu la guerre et qui avaient déjà succombé à la défaite. Au droit de l'État à conserver ses frontières on opposait un bouleversement territorial surpassant ceux de la Révolution et de l'Empire. Enfin, quoi qu'on en ait dit, le droit historique ne fut nullement pris pour règle. La Pologne nouvelle n'a que la moitié du territoire de l'ancienne Pologne et l'Allemagne a conservé les anciennes provinces slaves qu'elle avait germanisées. Ce n'est pas en Europe centrale mais en Palestine qu'on a tenté, pour donner satisfaction au mouvement sioniste, de faire revivre un passé mort. Prenant pour fondements du droit public la liberté individuelle et la liberté politique, les gouvernements alliés ont admis que les frontières devaient être tracées d'après la volonté des populations : c'est le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Ce qui était difficile c'était de constater cette volonté populaire. Le procédé qui paraît d'abord le plus exact ou même le seul exact, est celui du plébiscite, conforme à la tradition de la Révolution française, et qui a ratifié la

réunion de la Savoie et de Nice à la France, l'unité italienne, enfin la séparation entre la Suède et la Norvège en 1905. Cependant la grande majorité des transferts de territoires effectués en Europe depuis 1919 n'ont été précédés d'aucun plébiscite. Les populations ont voté seulement au Slesvig, entre le Danemark et l'Allemagne, dans le pays des Masures et en Haute-Silésie, entre la Pologne et l'Allemagne, enfin dans la région de Klagenfurt entre la Yougoslavie et l'Autriche. Mais la perte de la Posnanie par l'Allemagne et le démembrement de l'Autriche-Hongrie presque en son entier n'ont pas été sanctionnés par des votes populaires. C'est une des critiques qu'on fait valoir contre le nouveau statut de l'Europe : doit-on la tenir pour valable ?

Aux partisans, on pourrait dire aux fanatiques du plébiscite, on a présenté deux objections :

1^o Le plébiscite exprime la situation actuelle : un ancien pays slave conquis par les Allemands et entièrement germanisé se prononcera pour l'Allemagne et cependant sa conquête n'en demeure pas moins inique. Cette objection se rattache à la doctrine du droit historique et appelle la même réfutation. Si choquant que cela soit pour la conscience, il est des iniquités trop anciennes et trop complètes pour qu'on puisse les réparer. Cette impossibilité apparaît de façon évidente dans les cas extrêmes : on ne peut rendre la Tasmanie aux indigènes que les colons anglais ont exterminés. Sans aller jusque-là, réunir une population allemande à un État slave constituerait un attentat à sa liberté, même si le territoire qu'elle habite a jadis été slave.

2^o La seconde objection est beaucoup plus forte. Le postulat du plébiscite est que tout homme a dès à présent la liberté et la capacité de manifester son sentiment. Or l'Europe centrale comprend un grand nombre de territoires où se mêlent des populations diverses, et ce sont justement les territoires dont l'attribution prête à discussion et à plébiscite. Les populations ne s'y trouvent pas mélangées mais superposées : les Allemands ou les Magyars, qui forment la classe dirigeante, exercent une influence disproportionnée à leur nombre et peuvent entraîner au jour du vote une grande part de leurs subordonnés slaves. Pour que le vote des Slaves dans ces pays eût un sens, il fallait d'abord assurer leur liberté. La victoire des Alliés, par elle-même, ne suffisait point à une telle œuvre. L'administration allemande ou magyare subsistait, au moins à titre provisoire, les grands propriétaires et les industriels allemands et magyars continuaient à commander dans les champs, les mines et les usines. Affranchir les Slaves, c'eût été aussi affranchir les classes inférieures ; c'eût été, il faut le redire, une immense révolution démocratique et nationale. Cette révolution ne pouvait être accomplie en un jour, ni même en quelques mois : il fallait changer après le régime politique et administratif le régime de la propriété et laisser ensuite à la mentalité populaire le temps de s'adapter aux nouvelles conditions sociales. Ce n'était point le plébiscite actuel, mais le plébiscite fait après bien des années de nouveau régime qui pouvait être probant.

La nécessité du temps, qui s'imposait aux auteurs de cette révolution, apparaît d'ailleurs dans tous les bouleversements. Le but est de faire le peuple libre et souverain. Le moyen d'atteindre ce but est-il de lui donner immédiatement l'exercice de cette souveraineté ? Excellent pour un peuple déjà affranchi et instruit, il ne servira à un peuple ignorant et dépendant qu'à être trompé

ou à confirmer l'autorité de ses anciens maîtres. C'est pourquoi les partisans d'une transformation profonde ont toujours exigé que le pouvoir restât pendant une première période entre les mains de la minorité révolutionnaire, tandis que les partisans de l'ancien régime ont plus d'une fois escompté du suffrage populaire, exercé sans délai, un retour à la servitude.

Les plébiscites effectués au lendemain de la Grande Guerre se sont presque tous prononcés contre les Alliés, mais ce n'est pas la politique des Alliés qu'ils condamnaient, c'est le recours prématuré au plébiscite. Des paysans et ouvriers slaves ont voté sous l'autorité de fonctionnaires, de grands propriétaires et d'industriels allemands ou autrichiens : ils ont obéi à leurs maîtres en se prononçant pour l'Allemagne ou pour l'Autriche. Des raisons accessoires ont encore favorisé ces deux États. Ainsi le plébiscite des Masures a eu lieu dans l'été 1920 au moment où l'armée bolchévick marchait sur Varsovie, dans une circonstance singulièrement propre à décourager les tendances qui poussaient vers une union avec la Pologne. En Haute-Silésie les fils de fonctionnaires allemands, nés dans le pays, mais l'ayant quitté depuis longtemps, furent admis au vote et contribuèrent à conserver à l'Allemagne une terre qu'ils n'habitaient plus. Les populations du Slesvig savaient que le Gouvernement danois d'alors, dominé par les radicaux et les socialistes, portait fort peu d'intérêt à leur retour au Danemark : rien ne venait balancer pour elles la pression allemande. Ce qui est étonnant ce n'est point que la plupart des plébiscites d'après-guerre aient été favorables à l'Allemagne, c'est que quelques-uns d'entre eux aient tourné contre elle. Le recours au plébiscite a toujours été demandé par ceux qui entendaient favoriser l'Allemagne et dans les cas où ils entendaient la favoriser : telle a été pour les frontières germano-polonaises l'action du Gouvernement anglais, foncièrement hostile à la Pologne.

En fait, dans la plupart des cas, les Alliés ont calqué les nouvelles frontières politiques sur les limites des langues. A cause de l'enchevêtrement ethnique de l'Europe centrale il reste cependant des groupes de langue roumaine en Yougoslavie, des groupes yougoslaves en Roumanie et de même pour chaque État, mais il s'en trouve beaucoup moins qu'avant 1914 et aucun tracé des frontières n'aurait pu écarter complètement cet inconvénient. Les objections dirigées contre les détails d'application ne valent pas contre le principe : la critique générale formulée contre lui doit seule être examinée ici.

C'est, a-t-on dit, le principe même que le Gouvernement allemand a invoqué pour annexer l'Alsace en 1871 contre la volonté de ses habitants; il conduirait à partager les Suisses entre l'Allemagne, la France et l'Italie, conformément à la division des langues et sans tenir compte de leur patriotisme si vivace. Cette objection est décisive partout où la majorité de la population professe un sentiment national net, mais que signifie-t-elle là où un tel sentiment fait défaut? Et c'était justement le cas pour toutes ces régions disputées : si une majorité slave était prête à y suivre une minorité allemande ou magyare, c'est qu'elle manquait de conscience nationale. Toute la question était de savoir si on entendait la maintenir dans cette situation morale, conséquence d'une oppression politique et sociale, ou au contraire l'en faire sortir. Les Alliés se sont prononcés pour la seconde solution : ils se seraient démentis eux-mêmes s'ils avaient enregistré la situation actuelle, qui résultait non

seulement d'une conquête antérieure mais encore d'une servitude présente que les plébiscites de 1919-1920 ont, suivant la juste remarque de M. Étienne Fournol, confirmée et rendue éternelle. Ils devaient chercher à créer pour l'avenir plus de justice et plus de liberté.

Cette grande œuvre devait être entreprise partout où elle présentait de sérieuses chances de succès. Or ces chances existaient partout où la majorité de l'ancien peuple conquis n'avait pas été dénationalisée, c'est-à-dire partout où elle avait conservé sa langue. On a donc bien agi en prenant la limite des langues pour frontière politique, non que la langue se confonde avec le sentiment national, mais parce que la conservation de la langue ancienne permettrait la renaissance ou plutôt la naissance d'un sentiment national. On a laissé aux Allemands et aux Magyars les pays conquis qu'ils avaient germanisés ou magyarisés : cela ne suffit-il pas ?

Tel a été le principe de la grande œuvre accomplie grâce à la victoire de la France et de ses alliés. On ne prétend point en justifier tous les détails — dont quelques-uns prêtent en effet à des critiques, justes et fort différentes de celles qu'on formule le plus souvent. Il est seulement deux points sur lesquels on insistera en terminant : 1^o la nouvelle Europe centrale est essentiellement constituée non de petits États, comme on le dit à tort, mais d'États moyens : la Yougoslavie a 12 millions et demi d'habitants, la Tchécoslovaquie presque 14 millions, la Roumanie 16 millions; enfin la Pologne avec une trentaine de millions d'habitants peut même être considérée comme un grand État; 2^o dans certains cas les vaincus de 1918 réclament seulement de modestes rectifications de frontières, mais leur langage en d'autres circonstances prouve qu'une fois obtenues ces rectifications ils en réclameraient de bien plus considérables, qui conduiraient à un nouveau bouleversement de l'Europe, c'est-à-dire à une seconde guerre mondiale.

Jean BOURDON.

DISCUSSION

M. le Président remercie M. Bourdon de sa très intéressante communication et donne la parole à M. le général Raynal.

M. le général Raynal se bornera à dire quelques mots du plus important de ces nouveaux États de l'Europe centrale, la Pologne, où il a résidé plusieurs années.

Comme vient de le rappeler notre collègue, M. Jean Bourdon, par sa superficie (388.328 kilomètres carrés), par sa population, rapidement croissante, d'environ 30 millions d'habitants (28.896.000 en 1925), se range presque parmi les grandes puissances.

La création d'une Pologne indépendante, avec accès à la mer, constituait le treizième des quatorze points du Président Wilson, en décembre 1917; le 3 juillet 1918, dans la déclaration de Verrsaillles, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie proclamaient « que la création d'un État polonais, libre et

indépendant, avec libre accès à la mer, était l'une des conditions d'une paix juste et durable ».

Ainsi ressuscitée grâce à la victoire des alliés, la Pologne dut traverser une longue et pénible période d'enfancement. Vers le milieu de 1919, le nouvel État ne comprenait encore que l'ancienne Pologne russe, la Galicie occidentale et la Posnanie dont les habitants avaient d'eux-mêmes secoué le joug prussien dès décembre 1918. Presque partout, les frontières demeuraient incertaines et disputées.

La Conférence des Ambassadeurs partagea la Silésie autrichienne entre la Pologne et la Tchéco-Slovaquie sans difficultés bien sérieuses; mais en Galicie Orientale, les Ukrainiens s'étaient avancés jusqu'à Lwof, d'où ils ne furent définitivement repoussés qu'en juin 1919. Ce ne fut qu'en mars 1920 que la Pologne put prendre possession de la Prusse occidentale et du lambeau de côte baltique que lui avait attribués le traité de Versailles.

En août 1920, les armées soviétiques, après être parvenues à quelques kilomètres de Varsovie, sont battues et refoulées en désordre. Trois mois plus tard, le traité de Riga sanctionnait la victoire polonaise et fixait la limite entre Pologne et Russie. Enfin, à la suite du plébiscite de mars 1921, la Haute-Silésie se trouvait partagée par la Conférence des Ambassadeurs. Seule, la frontière polono-lithuanienne restait à déterminer.

En février 1923, cette même Conférence attribuait Wilno à la Pologne, mais, à l'heure actuelle, la Lithuanie se refuse encore à accepter cette décision et à vivre en paix avec sa voisine.

*
* *

Pour être traité avec une ampleur suffisante, un sujet tel que la Pologne nouvelle réclamerait une longue causerie. Je me contenterai donc de vous donner ici quelques détails sur l'un des points qu'a plus spécialement signalés M. Jean Bourdon, c'est-à-dire sur l'importance et le caractère des minorités nationales de la Pologne, ainsi que sur les deux questions qu'ont soulevées les limites du nouvel État, celle de Wilno et celle dite « du couloir ».

Le bloc national polonais représentait en 1925, 69,2 % de la population, soit un peu plus de 20 millions d'hommes, bien conscients de leur nationalité et animés, comme ils l'ont prouvé en 1919 et en 1920, d'un patriotisme intense.

Cette proportion, légèrement inférieure à celle du bloc national roumain (70 %) est, par contre, nettement plus forte que celle du bloc national tchèque (65 %).

De la sorte, un peu moins du tiers de la population (30,2 %) est constitué par les allogènes qui se groupent, en presque totalité, dans quatre grandes minorités nationales : les Ukrainiens (4.300.000), les Juifs (2.276.000), les Blancs-Russes (1.144.000), les Allemands (1.000.000). Deux de ces groupes les Blancs-Russes et surtout les Ukrainiens forment la majorité de la population sur des aires assez étendues, dans les provinces de l'Est. Au contraire, Juifs et Allemands se répartissent d'une façon tout à fait sporadique.

Les *Ukrainiens* ou petits *Russes* ou *Ruthènes*, occupent principalement la

Galicie orientale, la Podolie et la Wolhynie, c'est-à-dire la zone des terres noires (czarnozoms), si fertile en céréales. Notablement plus arriérés dans l'ensemble que les Polonais, ils possèdent néanmoins, surtout en Galicie orientale, un sentiment national ukrainien assez développé, mais la façon dont les autorités soviétiques ont appliqué leur régime de liberté vis-à-vis des Ukrainiens russes, les incite fortement aujourd'hui à chercher un terrain d'entente avec les Polonais. Le parti démocratique ukrainien, parti des paysans (dit des chliboroby,) littéralement : travailleurs du pain) est nettement orienté dans ce sens. D'ailleurs, il ne faut point oublier que les Ukrainiens polonais sont Grecs-unis depuis le xvi^e siècle, tandis que les Ukrainiens russes sont restés orthodoxes. De plus, comme vous le signalait M. Bourdon, dans toute la région ukrainienne, il n'existe à proprement parler pas de frontières nettes, soit linguistique, soit démographique. Dans toute la Galicie orientale, groupements polonais et groupements ukrainiens s'entremêlent, ces derniers devenant de plus en plus prépondérants et compacts à mesure que l'on s'avance vers l'Est.

Les *Blancs-Russes* ou *Blancs-Ruthènes* comptaient déjà, avant la guerre, parmi les populations les plus arriérées de la Russie d'Europe. La classe moyenne n'y existe point, pour ainsi dire; leur sentiment national est presque nul.

Leur influence ne pourra être que très faible en Pologne et ce, d'autant plus que leur territoire (régions de Pinsk, de Nowo-Grodek, est de Wilno), très faiblement peuplé et cultivé, reçoit une forte colonisation polonaise d'anciens combattants. Il est à noter toutefois que, par suite de l'entrée de réfugiés provenant des républiques soviétiques, les autorités polonaises estiment actuellement que le nombre des Blancs-Russes est passé de 1.144.000 à près de 1.500.000.

Les Juifs (2.276.000) semblent, au contraire, en voie de décroissance, surtout dans les régions de la République où prédomine nettement l'élément polonais, décroissance due, il est presque superflu de l'ajouter, non à un défaut de naissances, mais à un fort courant d'émigration.

Dans leur immense majorité, les Juifs de Pologne constituent un prolétariat urbain de petits commerçants de détail et d'artisans, prolétariat travailleur, industriel, mais peu cultivé et assez misérable, parce que bien trop nombreux pour le champ d'activité qui lui est offert et qui se restreint de jour en jour, à mesure que le développement des syndicats agricoles organise sur des bases plus rationnelles la vie économique du pays. Dans les provinces de beaucoup les plus en avance à ce point de vue, le pourcentage des Juifs est tombé en Posnanie de 11 % en 1815 à moins de 1 % en 1910, en Galicie occidentale aux environs de 2 %. En Pologne russe et dans les provinces de l'Est, cette proportion se maintient entre 8 et 15 %.

Très nombreux dans les grandes cités, où ils représentent le quart de la population (Łódź, Lwów), le tiers (Varsovie) ou même la moitié (Lublin Wilno), ils prédominent très nettement dans les petites villes formées par les marchés agricoles (jusqu'à 90 % des habitants en pays blanc russe).

Une émigration continue déverse maintenant ce prolétariat juif sur les capitales de l'Europe centrale ou occidentale et surtout sur le continent

américain, États-Unis, Argentine, Canada, pays neufs où il leur est aisé de trouver une utilisation plus lucrative de leurs remarquables qualités naturelles.

Quant à l'élite juive, elle est très fortement représentée parmi les négociants et les industriels, ou dans les professions libérales, professeurs, avocats, médecins. Elle prend une part de plus en plus active à la vie polonaise et, comme dans les pays d'Occident, tend vers une complète assimilation morale. Je me bornerai à signaler que c'est à un israélite polonais, à l'éminent juriste et historien Askenazy, que la jeune République a maintes fois confié la défense de ses droits devant le tribunal de Genève.

A mon avis, la question juive ne semble guère devoir se poser en Pologne. Il ne faut pas oublier que la Pologne s'est toujours montrée très tolérante pour les divers cultes et que, jusqu'ici, aucun pogrom n'a eu lieu sur son territoire.

Au contraire, le million d'allogènes allemands me paraît de nature à retenir plus sérieusement l'attention. Dans les territoires attribués à la Pologne nouvelle, les Allemands ne comptaient guère qu'en Prusse Occidentale (environ 19 %), en Posnanie (17 %), en Haute-Silésie (environ 27,5 %). Il faut en effet se garder d'accepter à la lettre les cartes de race dressées avant guerre par les Allemands. En Pologne existait, il est vrai, une colonisation allemande, d'ailleurs plutôt favorisée par le Gouvernement russe, mais elle était loin de présenter l'importance que lui accordaient les géographes allemands. Il suffisait à ces derniers, comme j'ai pu le constater moi-même aux environs de Varsovie, de la présence de quelques contre-maîtres et ouvriers spécialistes pour baptiser colonie allemande un village purement polonais.

La minorité allemande de Posnanie et de Prusse Occidentale a vite lâché pied après la défaite du Reich. Comme de juste, les fonctionnaires allemands ont regagné leur pays, suivis de près par leurs fournisseurs. Tous ceux qui ont vécu en Pologne de 1920 à 1922 ont pu constater la rapidité avec laquelle Poznan, Thorn, Bromberg ont repris leur ancien caractère polonais. Poznan en particulier contient la plus faible proportion d'allogènes de la République (moins de 5 %). Dans les campagnes, nombre de colons allemands, installés par les lois d'exception de la Prusse, ont préféré vendre de suite leurs propriétés avant que le Gouvernement polonais n'eût l'idée d'user vis-à-vis d'eux des droits que lui conférait l'article 91 du Traité de Versailles.

En Haute-Silésie, au reste séparée de la Pologne depuis le milieu du Moyen Age, la polonisation a fait depuis 1921 de réels progrès, surtout dans les villes, mais moins rapides qu'en Posnanie. Toutefois ce recul germanique est déjà suffisant pour que l'Allemagne en ait pris prétexte pour se poser à Genève en défenseur intransigeant des minorités nationales, attitude plutôt paradoxale pour peu qu'on se reporte au régime d'exception qu'elle imposait naguère à sa minorité polonaise.

*
* *

Les relations extérieures de notre alliée méritent toute notre attention.

Or, la question de Wilno demeure soulevée par la Lithuanie, malgré la décision de 1923. Plus grave encore nous apparaît la campagne aujourd'hui nettement entreprise par l'Allemagne pour obtenir à son profit la revision du Traité de Versailles et soulever une question du « couloir polonais ». Malheureusement, comme j'ai pu le constater, trop de Français ignorent la réalité et sont par suite disposés à écouter d'une oreille trop complaisante les arguments, pourtant d'une réfutation élémentaire, qu'invoquent les ennemis de la Pologne.

Wilno, ancienne capitale du Grand Duché de Lithuanie, fut conquise par les Allemands sur les Russes en 1916, réoccupée par ces derniers à la fin de 1918, reprise par les Polonais en avril 1919. Au cours de leur avance de 1920, les Russes y entrèrent à nouveau le 5 juillet, et, cinq ans plus tard, cédaient la ville aux Lithuaniens qui y transportèrent de suite le siège de leur Gouvernement. Mais les Soviets avaient vendu la peau d'un ours encore bien vivant, car, trois mois plus tard, à l'approche de deux divisions composées de Polonais originaires de Lithuanie, les Lithuaniens évacuaient Wilno en toute hâte. Malgré l'attribution à la Pologne prononcée en 1923 par la Conférence des Ambassadeurs, les autorités lithuaniennes continuent gravement à déclarer Wilno la capitale de leur État.

Comme dans la plupart des grandes villes de l'Est européen, la population de Wilno est des plus hétérogènes. Les statistiques russes y indiquaient en 1910 50 % de Juifs, 35 % de Polonais, 2 % de Lithuaniens et 14 % d'orthodoxes, russes ou blancs-russes. En 1920, alors que j'y demeurai, ces proportions avaient légèrement changé à l'avantage des Polonais et au détriment des orthodoxes, mais cet infime pourcentage des Lithuaniens n'avait pas varié, comme l'un d'eux m'en fit un jour l'aveu. Les campagnes sont polonaises autour de Wilno, puis deviennent blancs-russiennes en s'éloignant vers l'Est. Ce n'est qu'à l'Ouest de la frontière que prédomine la langue lithuanienne; encore les Polonais sont-ils nombreux (8 à 10 %) dans la capitale lithuanienne et ses environs immédiats.

Wilno est bien polonais de langue et de cœur; c'est une question de fait contre laquelle le Gouvernement de Kowno ne saurait invoquer que l'argument tiré de l'histoire : Wilno était jadis lithuanien, les Polonais de Wilno ne sont autre chose que des Lithuaniens polonisés. Mais il oublie d'ajouter que pendant près de cinq siècles, l'histoire de la Lithuanie se confondit avec celle de la Pologne.

J'ai toujours été frappé de l'analogie de situation que présentent d'une part la Bretagne et la France, d'autre part la Lithuanie et la Pologne, deux unions librement consenties l'une en 1532, l'autre en 1384, à la suite du mariage des souverains des deux pays. La Lithuanie partagea dès lors toutes les vicissitudes de la Pologne, comme notre Bretagne celles de la France, et lui fournit nombre de ses chefs et de ses penseurs depuis Kosciuszko jusqu'à Pildzusi, en passant par Mickiewicz. Supposons qu'un concours imprévu de circonstances reconstitue en nation indépendante nos celtisants du Finistère, du Morbihan et des Côtes-du-Nord, il semblerait excessif de leur voir réclamer Rennes à titre d'ancienne capitale de la Bretagne. Les revendica-

tions du Gouvernement lithuanien actuel sur Wilno ne sont pas mieux fondées.

La question de Wilno n'est donc pas de celles qu'on devrait sérieusement poser. Les prétentions de Kowno ne peuvent être soutenues que par ceux qui nourrissent le désir plus ou moins avoué de couper la Pologne de la Lettonie, et de jeter au contraire un pont entre la Lithuanie et la Russie soviétique.

* * *

Infiniment plus graves, je le répète, m'apparaissent les manœuvres incessantes auxquelles se livre l'Allemagne pour créer en Europe un état d'esprit favorable à la revision des frontières de 1919 et tout particulièrement de sa frontière polonaise.

Reprendre « le couloir polonais », c'est avant tout pour l'Allemagne *une question de prestige*. Comme j'espère vous le démontrer, elle ne saurait s'appuyer sur aucune raison plausible, mais l'existence de ce couloir matérialise sa défaite, en ce qu'elle a de plus humiliant. En effet—je m'excuse d'employer ici une expression un peu triviale, quoique sportive; mais, seule, elle me semble assez énergique pour bien rendre ma pensée — ce que les Allemands n'ont pu encore encaisser, c'est d'avoir vu renaître la Pologne; c'est d'être forcé de traiter d'égaux à égaux, dans les conférences, dans les relations internationales, avec leurs anciens sujets, j'allais dire leurs anciens serfs slaves.

Pourtant, leur histoire des dernières décades d'avant guerre, histoire malheureusement peu connue en France, devrait les inciter à moins d'orgueil et à ne plus considérer comme appartenant à une race inférieure ce peuple posnanien qui sut victorieusement résister à la terrible machine gouvernementale prussienne. Une lutte de trente années mit en lumière l'indomptable énergie des opprimés, en même temps que la façon dont l'Allemagne comprenait naguère la liberté de ces minorités nationales dont elle se fait, à Genève, l'intraitable défenseur.

En 1886, la Prusse vote la *loi de colonisation*, destinée en propres termes, « à protéger les éléments allemands de Posnanie et de Prusse occidentale contre les tendances polonisatrices ». Méthodiquement, la Commission de colonisation achète de grands domaines polonais, constitue des banlieues allemandes autour des grandes villes, cherche à créer une majorité allemande dans les districts mixtes. Elle acquiert de la sorte 438.000 hectares (9 % de la superficie totale des provinces) où elle édifie 21.714 fermes allemandes. Mais les Polonais ont vite fait de construire le barrage. Plus attaché à la terre, le paysan polonais paie plus cher et vend plus difficilement. Les Sociétés polonaises de lotissement s'organisent à leur tour et ont ainsi beau jeu pour acheter les propriétés allemandes et les revendre avec bénéfice, une fois parcellées, aux cultivateurs polonais. Bientôt elles gagnent nettement sur la Commission officielle dans cette course au lotissement.

En 1904, la germanisation a besoin de nouvelles armes et recourt à la *loi d'établissement*. Il est interdit de construire des bâtiments d'exploitation,

sans produire au préalable un certificat des autorités, attestant que la construction n'est pas contraire au but poursuivi par la *loi de colonisation*, certificat, est-il besoin de le dire, invariablement refusé aux Polonais. Cette loi contraignit des familles à vivre en roulotte, au milieu de leur champ. Le coup fut dur, mais la parcellation polonaise n'en fut que gênée et non arrêtée. Dès lors, les Sociétés polonaises s'appliquent à agrandir les fermes existantes; surtout, en y mettant le prix, elles parviennent à acheter nombre de propriétés allemandes avec leurs bâtiments d'exploitation.

Dès 1908, le Gouvernement prussien, devant ce nouvel échec, faisait voler une nouvelle loi, celle-là autorisant l'expropriation de 70.000 hectares de terres polonaises et apportant de sérieuses entraves à la transmission des propriétés par voie d'héritage. Mais cette loi souleva un vif émoi dans le parti conservateur, en raison de l'atteinte qu'elle portait au droit de propriété. Quatre domaines polonais seulement furent expropriés.

En 1914, était déposé un projet de loi plus efficace, accordant à l'État prussien un droit de préemption dans toute vente de propriété de plus de 10 hectares.

Le bilan de la politique agraire, ainsi poursuivie de 1886 à 1914, se traduisait par un recul allemand de 60.000 hectares qui avait coûté près de 1 milliard 300 millions aux contribuables prussiens. D'autre part, grâce à cette lutte, l'Allemagne avait créé une armature économique polonaise dont elle venait de mesurer la puissance; en même temps que s'était constituée dans le peuple posnanien cette petite classe moyenne, facteur d'équilibre dont le manque apparaît si sensible en Pologne comme en Roumanie.

* * *

Comme vous le savez, les Allemands ne dissimulent plus leur volonté bien arrêté de récupérer — pour le moment, par voie diplomatique, — le couloir polonais.

Quelles raisons peuvent-ils invoquer : économique, politique, linguistique ou de sentiment national?

Raison économique. — Mais le trafic de la Pologne y est bien autrement considérable que celui du Reich. En 1929, 11.378.440 tonnes, soit 45 % du commerce extérieur de la Pologne sont passées par les deux ports du couloir, Gdynia et Dantzig, tandis que le trafic allemand par voie de terre entre la Prusse Orientale et le reste du Reich ne s'élevait qu'à 4.529 000 tonnes et est loin d'ailleurs d'accuser une progression aussi rapide que celle du commerce maritime polonais.

Raison politique. — Lors de l'élaboration du Traité de Versailles, Georges Clemenceau répondait aux protestations des plénipotentiaires allemands : « Dans cette question, les intérêts de la Pologne sont infiniment supérieurs aux vôtres. »

Le couloir coupe l'Allemagne en deux tronçons, mais il convient essentiellement de remarquer que l'un de ces deux tronçons, la Prusse Orientale, ne compte que 38.600 kilomètres carrés et 2.274.000 habitants, soit seulement le douzième de la superficie et le vingt-septième de la population

du Reich. D'ailleurs, l'article 89 du Traité de Versailles a réservé à l'Allemagne une entière liberté de transit par routes, voies ferrées et voie fluviale à travers le couloir polonais. Elle en profite de plus en plus puisque en 1928, les deux tiers du trafic entre les deux « tronçons » du Reich se sont faits par voie de terre, tandis qu'en 1913, le commerce par voie de mer tenait la première place.

Au contraire, supprimer le couloir, ce serait couper la Pologne de tous les États maritimes du monde, mettre son commerce extérieur, si important, avec la Scandinavie, la Grande-Bretagne, la France, les États-Unis, sous le contrôle absolu de l'Allemagne. On se rappelle la politique d'intimidation qu'a pu jadis pratiquer l'Autriche vis-à-vis de la Serbie, du seul fait qu'elle était maîtresse des débouchés maritimes du petit royaume balkanique.

Raison linguistique ou raison de sentiment national. — A en juger par le ton des plaintes allemandes, on pourrait croire le corridor taillé en pleine chair germanique. Or, bien que restée sous la domination prussienne pendant près d'un siècle et demi (1772-1914), la population en est toujours foncièrement polonaise de langue et de cœur. De 1871 à 1914, treize élections ont eu lieu en Allemagne. Dans ces treize élections, *les six districts électoraux du couloir ont nommé 78 députés polonais et zéro député allemand.* Où pourrait-on retrouver un attachement aussi obstiné à une patrie perdue?

Rendre le couloir à l'Allemagne, ce serait donc tout d'abord replacer sous le joug prussien une population qui n'a cessé d'affirmer son patriotisme polonais. Ce serait faire de la Pologne la vassale économique, puis politique du Reich.

Si la Société des Nations venait à admettre la possibilité d'une telle restitution, à dater de ce jour, l'Allemagne ne croirait plus avoir perdu la grande guerre.

M. Aupetit remercie M. le général Raynal des renseignements qu'il a bien voulu donner sur la Pologne et ajoute qu'au sujet du couloir de Dantzig, l'argument historique est tout en faveur de la Pologne puisque le couloir polonais existait déjà au ^{xvii}^e et au ^{xviii}^e siècles.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Lémonon.

M. Lémonon se défend de vouloir apporter un complément à l'exposé si complet qui a été fait, il voudrait seulement poser quelques points d'interrogation qui pourraient recevoir réponse par des communications ultérieures.

Qu'est-ce tout d'abord, que l'Europe centrale? Comment est-elle limitée?

Au point de vue géographique et historique, peut-on ne pas considérer que trois pays seuls constituent l'Europe centrale : l'Autriche, la Hongrie et la Tchécoslovaquie? Certains auteurs considèrent qu'il y faut ajouter la Yougoslavie, la Roumanie et même la Pologne.

Pour beaucoup de raisons, il est plus sage de ne considérer que les trois premiers pays dont on vient de parler.

S'il en est ainsi, comment vivent ces trois pays aujourd'hui? Constitués par les traités de paix de 1919 et 1920, ils faisaient autrefois partie de l'Empire austro-hongrois. Quelle est leur condition économique actuelle? Il y aurait certes sur ce point bien des choses à dire qui dépasseraient le cadre de la présente communication.

Enfin, la troisième question est la suivante : s'il y a aujourd'hui une Europe centrale, celle-ci est-elle viable? C'est une question importante. Nombreux en effet sont ceux qui prétendent que l'Europe Centrale actuelle n'est pas viable et que d'importantes modifications territoriales devraient être opérées.

Voilà qui appelle des réponses qui pourraient faire l'objet de nouvelles communications.

M. Jean Bourdon demande à répondre à M. Lémonon, auteur d'un volume très intéressant sur l'Allemagne.

Dans un ouvrage collectif en préparation, auquel M. Bourdon collabore, on avait songé à comprendre également dans l'Europe Centrale la Roumanie, la Pologne et la Yougoslavie, qui composent une partie importante de l'ancien Empire austro-hongrois, et qui ont subi par ailleurs des transformations politiques et sociales de même ordre. Ces états, moyens et non petits, tiennent une place très importante dans l'Europe moderne.

Quant à la dernière question posée par M. Lémonon, c'est lui-même qui pourrait le mieux apporter les précisions dans une prochaine communication que M. Bourdon demande la permission de souhaiter.

M. le président remarque que la communication qui vient d'être faite, pour avoir été plus géographique que statistique, n'en présente pas moins le plus grand intérêt. Il renouvelle à M. Bourdon les compliments et les remerciements de ses collègues.

Il fait quelques réserves sur l'idée que le Traité de Versailles serait basé sur le principe des plébiscites « escomptés ». La justification en est certainement plus large et ne laisse pas ouverte la question de savoir si un plébiscite ultérieur a été ou non exactement escompté, s'il peut y avoir là un principe de revision.
